



4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Point d'arrivée :

Communes traversées :

Long. $^{\circ}$ ' " Lat. $^{\circ}$ ' "

Long. [°] ['] ["] Lat. [°] ['] ["]

Long. $^{\circ}$ ' " Lat. $^{\circ}$ ' "

Oui ☐

Non ☐

Oui ☐

Non ☐

manipulation of specific data in a site database.

1

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☐	
En zone de montagne ?	☐	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☐	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☐	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☐	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☐	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☐	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☐	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☐	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☐	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☐	
Dans un site inscrit ?	☐	☐	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☐	
D'un site classé ?	☐	☐	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☐	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☐	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☐	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☐	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☐	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☐ ☐	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☐	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☐ ☐	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☐ ☐	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☐ ☐	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☐ ☐	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☐	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☐	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☐ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☐
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☐
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Fait à le,

Signature

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Document communiqué en vertu de la loi n° 62-512 du 28 mai 1962

Département :
DORDOGNE

Commune :
SAINT-ANDRÉ-D'ALLAS

Section : C
Feuille : 000 C 03

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2000

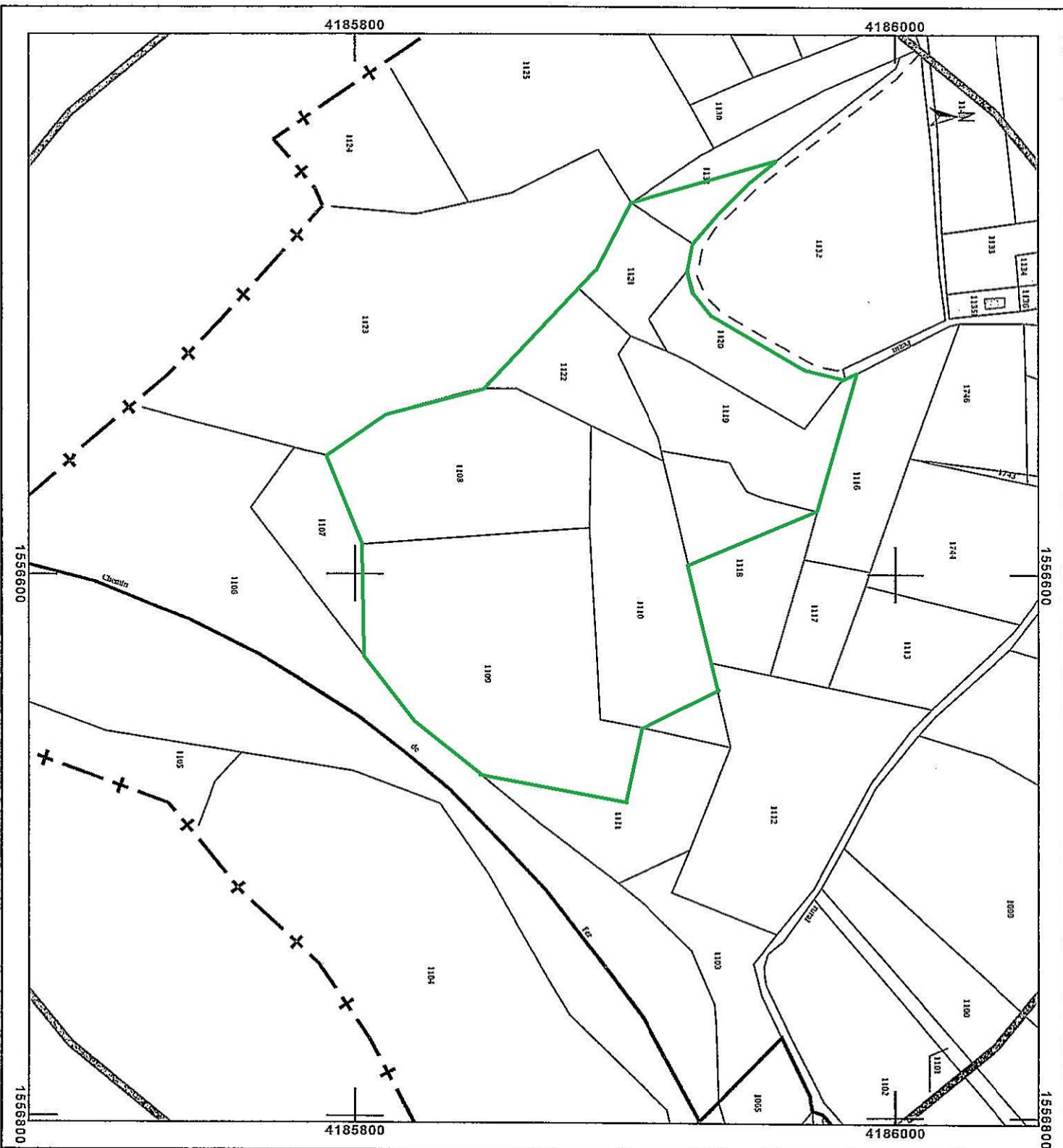
Date d'édition : 03/12/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des Impôts foncier suivant :
Service Départemental des Impôts Fonciers
PERIGUEUX CITE ADMINISTRATIVE 24016
24016 PERIGUEUX CEDEX
tél. 05 53 03 35 00 -fax
sdlf.dordogne@dgiip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'action et des Comptes publics









Dossier n° 2021-10598

Partie 5-Sensibilité environnementale de la zone d'implantation.

Concernant la zone humide : au vue de la cartographie du "*Recensement des zones humides du département de la Dordogne*"; on s'aperçoit que seule les parcelles n°1121-1122 dans leur partie Sud uniquement se trouvent dans une zone catégorisée "*zones à dominante humide*". Par ailleurs, le projet dans sa totalité ne se trouve pas en "*zones humides délimitées*".

Concernant le diagnostic faune/flore : comme mentionné dans l'évaluation environnementale, le projet se situe dans une zone majorite de prairie, agrémentée de quelques arbres. La végétation actuelle est abondante en ronces et petits buissons qui ont pris le dessus sur la prairie faute d'entretien régulier. Les arbres sont des chênes centenaires et jeunes acacias. La faune quant à elle se compose d'animaux communs rependus dans cette zone. On peut y trouver des chevreuils, sangliers, lapins de garenne, écureuils roux, renard et blaireaux au rythme de leur passage. On trouvera aussi des piverts, pinsons, mésanges, buses, pies, coucous, rouge-gorges, merles, corbeaux.

Concernant le site Natura2000, au vue de la topologie du terrain, la limite Est du site se trouve sur une ligne de crête versant à l'Ouest. Le projet se situe à l'Est de cette ligne de crête. On peut donc considérer qu'il n'y a aucune incidence directe ou indirecte sur les habitats d'espèces ou espèces.

Partie 6-Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé.

Concernant "sol et sous-sol":

- le parking VL est supprimé. Les aires de stationnement seront végétalisées. Ce système de dalles engazonnées a l'avantage de permettre l'infiltration des eaux de pluies sans ruissellement.
- La voirie sera la seule partie qui nécessitera l'usage de matériaux moins drainant. Plusieurs solutions techniques permettent d'obtenir une chaussée poreuse. Une étude financière pour cette opération définira la solution choisie.

Concernant "ressource en eau":

- Le prélèvement d'eau potable en pleine saison avec une fréquentation maximum est estimé à: 1350l/jour.
- Nous considérerons que le volume des eaux usées (noires et grises) est identique à celle de l'eau propre soit 1350l/jour.
- La capacité de la station d'épuration est de 21667 équivalent habitant.

Concernant "milieu naturel":

- Le chantier vise à être progressif. En effet il ne s'agit pas là d'ouvrir une zone de travaux intense avec de nombreux engins de chantiers. Au contraire, ici la phase travaux sera progressive et, comme précisé dans le dossier initial, chaque étape sera réalisée l'une après l'autre limitant ainsi les nuisances dans le milieu naturel.
- Les espèces envahissantes feront l'objet d'un entretien régulier par l'action de l'homme(mécanique et non chimique) en période estivale. En dehors de cette période, des animaux de race caprine et/ou ovine viendront paître.

Concernant "réchauffement climatique":

- Il n'est prévu aucun abattage d'arbres intensif dans ce projet. Seuls certains acacias (jeunes) sizeront supprimés car leur pousse récente s'est faite de façon anarchique.

Concernant "risques sanitaires":

- L'aménagement paysager sera strictement limité à la taille des espèces existante et à la création de haies avec les espèces déjà existantes sur place (charmillles).

Concernant "Emissions lumineuses":

- Il n'est pas prévu dans ce projet d'éclairages nocturnes.

Concernant "déplacements/trafic":

- Le point que vous évoquez en complément d'information n'était pas précisément abordé dans le dossier initial. Pour cette raison, le sujet n'a pas été traité. Pour y répondre simplement, il est prévu un chemin créé naturellement (au fur et à mesure des passages) à l'écart du trafic des véhicules moteurs.

Concernant "Cadre de vie":

- Le voisinage le plus proche se situe à une distance de 150m. La densité de végétation existante permet un mur anti bruit naturel suffisamment efficace pour répondre à une limitation des bruits de voisinage.